

FRAIS DE REPAS PRIME DE TRANSPORT

La seconde et dernière réunion de "**discussions**" concernant la revalorisation des paniers de jours et des tickets restaurant pour l'année 2023 a eu lieu ce lundi 27 novembre 2023 à 15h. Au cours de cette réunion, la direction a pris en compte nos revendications, à savoir :

LES AVANCÉES OBTENUES SUR LES PANIERS REPAS

Augmentation des paniers repas à 4.20 €, soit un gain de 1.20 € par jour de travail en poste du matin ou d'après-midi.

- 1. La direction a approuvé la mise en place des revalorisations soient à partir du 1er novembre 2023, prenant effet sur la paie de décembre 2023.**
- 2. L'application des NAO doit être mise en œuvre dès les NAO 2025.**

LES AVANCÉS OBTENUES SUR LES TICKETS RESTAURANT

Augmentation du ticket restaurant à 7 €, soit un gain de 1.20 € par jour de travail en journée.

- 1. La répartition sera de 60 % (4.20€) pour l'employeur 40 % (2.80€) pour le salarié, à compter de la paie de décembre 2023.**
- 2. La direction a donné son accord pour que les ajustements soient mis en œuvre à partir de la paie de décembre 2023.**

LES AVANCÉS OBTENUES SUR LES PRIMES DE TRANSPORT

Le barème kilométrique sera augmenté de 5.6% à compter de la paie de décembre 2023, entraînant un gain de 1.74 € à 10.32 € par mois par salarié.

De plus, la CGT a obtenu la revalorisation des tickets restaurant à 8 €, répartie à hauteur de 60 % (4,80 €) pour l'employeur et 40 % (3,20 €) pour le salarié. De même, le panier de jour sera revalorisé à 4,80 € malheureusement qu' à partir de la paie de décembre 2024, avec l'application des NAO dès l'exercice 2025.

La direction n'a pas voulu garantir le versement d'une prime de production sur la paie de janvier 2024.

